

Image not found or type unknown



Pension alimentaire enfant majeur

Par **vevi47**, le **07/05/2015** à **20:28**

Actuellement je paie une pension alimentaire pour ma fille majeure 18 ans que je verse encore sa mère, toutefois à ce jour je ne peux obtenir un bulletin scolaire attestant de ses résultats et de son assiduité , car ma fille majeure a décidé de ne plus m'envoyer le bulletin L'école s'y refuse et sa mère aussi. Toujours d'accord pour le paiement de la pension alimentaire à titre éducatif mais justement qu'elles obligations de retour existent . Je paie je me tais , sachant que son absentéisme est important et qu'elle ait scolarisé dans une école privée . Que puis je faire ou est l'échange éducatif ?